



HONORAIRES DE L'AGENCE

RB Conseil Immobilier

SARL au capital de 80 000 €

Agence Immobilière 100% indépendante depuis 2008

TRANSACTION

(Terrains à bâtir – Locaux à usage d'habitation)

	HONORAIRES TTC	
Prix de Vente	Mandat Simple	Mandat Exclusif
De 0 € à 200 000 €	6% maximum du prix de vente	5% maximum du prix de vente
Supérieur à 200 000 €	5% maximum du prix de vente	4% maximum du prix de vente

Les honoraires sont à la charge du mandant sauf stipulation contraire prévue au mandat de vente.

LOCATION

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE	HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE
<u>Visite, constitution du dossier et rédaction du bail :</u> Zone très tendue : 12€ TTC/m² Zone tendue : 10 €TTC/m² Zone non tendue : 8€ TTC/m²	<u>Visite, constitution du dossier et rédaction du bail :</u> Zone très tendue : 12€ TTC/m² Zone tendue : 10 €TTC/m² Zone non tendue : 8€ TTC/m²
Réalisation de l'état des lieux : 3€ TTC/m²	Réalisation de l'état des lieux : 3€ TTC/m²

Montants maximums ne pouvant être inférieurs aux honoraires facturés au propriétaire

Une NOTE D'HONORAIRES est émise pour chaque règlement d'un montant supérieur à 25 € TTC et sur demande du client pour un montant inférieur à 25 € TTC

GESTION LOCATIVE

6% TTC (5% H.T.) des loyers encaissés Charges Comprises

Sans aucun frais supplémentaire

Garantie de Loyers Impayés = 2,30% TTC du loyer (en option et en sus)